

REUNION DU 24 JUIN 2014

Le Conseil Municipal, convoqué le 19 juin 2014, s'est réuni en conseil ordinaire le 24 juin 2014 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Jean-François LOSCH, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-François LOSCH, Maire

M. Max JACQUOT, Mmes Jocelyne BASTIEN, Nathalie DAMIEN Adjoints

MM. Arnaud BURGIN, Daniel PHILIPPE, Philippe DEBREUX, Michaël LAFLOTTE, Yves CLARIS, Jean-Pierre BAZELAIRE Mmes Denise MARULL, Anne-Marie WEISDORF, Joëlle WIRTZ, Aurélie WOLLERT,

Ont donné procuration :

Marc BIAGIOLI à Jean-François LOSCH

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès Verbal du 20 mai 2014
2. Indemnité de conseil au trésorier principal
3. Rythmes scolaires
4. Modification de la délibération concernant les délégations accordées au Maire
5. Achat de terrain à Mme Berggren
6. Travaux de ravalement de façade soumis à Déclaration Préalable en dehors des secteurs protégés
7. Modification du règlement et des tarifs de location du Centre Socio Educatif

***Informations diverses**

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 MAI 2014

Le compte-rendu de la séance du 20 Mai 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux, d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Décide, avec 2 voix contre et 2 abstentions :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à BOILLOT Yves, Receveur municipal.

RYTHMES SCOLAIRES :

Point annulé en séance.

MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS ACCORDÉES AU MAIRE :

Point annulé en séance.

ACHAT DE TERRAIN A MME BERGGREN

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme BERGGREN accepte de nous céder la parcelle section 2 n° 137 d'une contenance de 3.60 ares au prix proposé par la Municipalité, à savoir 50 € l'are. Soit un montant total de 180 €.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide l'achat de ce terrain à l'amiable et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa bonne exécution.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle cadastrée section 2 n° 137 appartenant à Mme BERGGREN au prix de 50 € l'are.
- De DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire en tant que personne responsable pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié nécessaire à cet achat.

TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADE SOUMIS A DÉCLARATION PRÉALABLE EN DEHORS DES SECTEURS PROTÉGÉS

En vertu de l'article R421-17 du Code de l'Urbanisme, Le Maire soumet au Conseil Municipal que, en dehors des secteurs protégés, les travaux de ravalement de façade restent soumis à Déclaration Préalable.

Dans un souci d'harmonie et afin de maintenir une cohérence dans le choix des teintes de façades, un nuancier est à disposition en mairie.

L'exposé entendu, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accepter cette proposition telle que présentée.

MODIFICATION DU REGLEMENT ET DES TARIFS DE LOCATION DU CENTRE SOCIO EDUCATIF

Le Conseil Municipal, en date du 20 mars 2014, avait validé le règlement et les tarifs de location du Centre Socio Educatif tel que présenté en séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'y apporter les modifications suivantes à compter du 1^{er} septembre 2014 :

- I. Généralités - Article V : les tarifs d'utilisation des locaux sont fixés comme suit :
 - 300 € la journée
 - 500 € le week-end
- II. Conditions d'utilisation - Article IX
les locaux sont mis à disposition de l'utilisateur à l'heure convenue par les parties...
- III. Sécurité, hygiène, maintien de l'ordre - Article XX
L'utilisateur doit respecter les capacités maximum fixées par le Conseil Municipal à 70 personnes pour des raisons de stationnement et de circulation.

INFORMATIONS DIVERSES :

1 – Droit de préemption urbain : (Point présenté par Jocelyne BASTIEN)

- Maison sise 18 rue de Châtel
- Terrain sis 32 rue de Plappeville

- Terrains sis en section 7 n° 36 en Menois Champs et 141 en Hautes Bassières

Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption urbain pour ces ventes, en l'absence de projets communaux sur ces biens.

2 – Point sur les travaux rue de la Côte *(Point présenté par Jean-François LOSCH)*

L'appel d'offre aux entreprises sera lancé par le syndicat de voirie par l'intermédiaire de M BIAGIOLI dans les prochains jours. L'avant projet est modifié et réduit à la hauteur du budget municipal.

3 – Subvention du Sénateur TODESCHINI

En date du 4 juin dernier, M. le sénateur TODESCHINI a octroyé une subvention de 2 770,00 € dans le cadre de l'aménagement de placards dans la salle d'archives de la mairie.

4 – Liquidation judiciaire IPR *(Point présenté par Jean-François LOSCH)*

L'institut Pilatre de Rozier a été placé en liquidation judiciaire. La fermeture de l'établissement doit avoir lieu le 30 juin. Les propriétaires ont avisé la mairie de la mise en vente de l'ensemble du domaine.

Enormément de travaux sont à envisager pour une exploitation des bâtiments existants ; par ailleurs il est rappelé que l'accès se fait essentiellement par un chemin privé.

Une décision rapide devra être prise sur la destination de ce domaine.

5 – Compte rendu des EPCI

- ✓ SIEGVO *(Point présenté par Yves CLARIS)*

L'assemblée générale du comité directeur du SIEGVO s'est tenue le mardi 24 juin 2014 à VAUX. Dix points ont été mis en délibération.

Ces dix délibérations ont été adoptées à l'unanimité, à part l'indemnité de fonction du président et des vice-présidents, adoptée à l'unanimité dont deux voix contre.

Les dates des prochaines réunions ont été fixées au 7 octobre 2014 pour le bureau du comité directeur et au 4 novembre pour l'assemblée générale du comité directeur.

- ✓ SMGF : *(Point présenté par Jean-François LOSCH)*
Première réunion dont l'ordre du jour était la mise place du bureau.

- ✓ Metz Métropole : Le Maire a présidé la commission aménagement du Mont Saint Quentin : un calendrier se met en place pour le futur et le devenir du site. Un projet de mise en sécurité est à l'étude.

6 – Jury d'assises

4 personnes domiciliées dans la commune ont été tirées au sort lors du tirage qui s'est déroulé à Châtel St Germain. Ce choix a été porté à leur connaissance par les soins de la mairie.

7 – Renouvellement des baux de chasse *(Point présenté par Jean-François LOSCH)*

En application du droit local, les baux de chasse sont consentis pour une durée de 9 ans qui se terminera le 1er février 2015.

Lors de la réunion qui s'est tenue à l'IRA le 19 juin dernier, les différentes étapes administratives préalables aux procédures de gré à gré, d'adjudication publique et d'appel d'offre ont été présentées.

En ce qui concerne la commune de Lessy, M. Robert VILLEMIN est adjudicataire de la chasse et donc prioritaire pour le prochain renouvellement.

8 – Commission Communale des Impôts Directs *(Point présenté par Jocelyne BASTIEN)*

Sur la base d'une liste établie lors d'un précédent conseil municipal, la Direction régionale des finances publiques de Lorraine a désigné les membres devant siéger à la commission communale des impôts directs.

Cette liste a été énoncée et chacun des commissaires titulaires et suppléants a été informé de cette décision par les soins de la mairie.

9 –Feux de la St Jean (organisé par l'APE) *(Point présenté par Arnaud BURGIN)*

Beaucoup de parents d'élèves ont participé à cette manifestation ; bonne ambiance et résultat très satisfaisant.

10 -Barbecue des séniors *(Point présenté par Denise MARULL)*

Les seniors se sont réunis le 18 juin pour un savoureux et copieux barbecue. Le soleil étant de la partie les nombreux participants ont profité pleinement de ces instants de convivialité.

11 - Rythmes scolaires *(Point présenté par Nathalie DAMIEN)*

L'école de Lessy s'inscrit dans le schéma de type départemental ; les horaires scolaires seront donc les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-15h45
- Mercredi : 8h30 – 11h30

Concernant le mercredi, l'accueil des enfants de 7h30 à 8h30 sera assuré ; par contre il n'y aura pas de service de cantine.

Cette nouvelle organisation entraînera un surcoût non seulement pour les familles mais aussi la municipalité.

Les familles seront avisées prochainement par courrier des conditions tarifaires de la cantine et du périscolaire.

12 – 14 juillet

Le banquet citoyen organisé en partenariat avec LIA se déroulera comme tous les ans le 14 juillet dans le parc St Anne. M. BURGIN a été sollicité afin de réaliser le flyer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.